

Le 20 décembre 2019

PAR COURRIEL



Pierre Gagnon, Ad. E.
Vice-président exécutif – Affaires
corporatives et juridiques, et chef de la
gouvernance
Édifice Jean-Lesage
20^e étage
75, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Demande d'accès à l'information C-6813

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 9 juillet 2019 et dans laquelle vous nous demandez :

«...copie des procès-verbaux du conseil d'administration d'Hydro Québec du 1^{er} janvier 2004 au 9 juillet 2004. »

Tout d'abord, nous sommes désolés du délai exceptionnel à répondre à votre demande.

Vous trouverez ci-joint copie d'extraits des procès-verbaux de réunions du Conseil d'administration d'Hydro-Québec pour la période requise.

Toutefois, nous ne pouvons vous communiquer les autres documents relatifs à votre demande en raison des motifs prévus aux articles 21, 22, 27, 39, 53, 54 et 56 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* en annexe.

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.